



## Augmentation loyer +30% consentie pour travaux

Par **francois**, le **28/03/2010** à **11:26**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'une maisonnette en pleine campagne dont le loyer initial (assez modéré) a été fixé en bonne et due forme (bail, état des lieux...) et nous entretenons des relations cordiales avec la propriétaire très âgée...

Cette maison étant en mauvais état (isolation, chemin d'accès très peu praticable, dégradation des murs en brique...), nous assurons bien évidemment l'entretien à notre charge mais pas ce type de travaux...

Nous avons en 2007 accepté une augmentation du loyer bien au delà des indices (+32% !) pour aider à la rénovation. Depuis, absolument rien n'a été fait et j'ai envoyé en courrier au propriétaire en 2009 pour demander soit la mise en œuvre immédiate des travaux soit le remboursement d'un trop-perçu estimé à 3000€.

Il est désormais très probable que nous quittions cette location prochainement et dans ce cas, trop tard (pour nous) si des travaux étaient réalisés...

Nous avons donc été complaisants mais je souhaite savoir si je peux désormais réclamer réparation sur le trop-perçu par le propriétaire.

Merci infiniment